

**Compte rendu de la 1<sup>re</sup> rencontre du  
Comité technique de la rivière Lorette  
Le 4 novembre 2015  
à l'hôtel de ville de Québec**

Étaient présents :	Ville de Québec	Martin Villeneuve Denis Brisson Guy Laliberté Serge Bédard Claude Pigeon Louise Babineau
	Ville de L'Ancienne-Lorette	André Rousseau Jean-Sébastien Bussière
	MDDELCC	Hervé Chatagnier Isabelle Nault Marie-Josée Osmann François Godin Gilles Delagrave
	MSP	Claude Ferland Pascal Marceau
	WSP	Pierre Pelletier François Groux
<b>Ordre du jour</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mot de bienvenue</li> <li>→ Présentation des participants</li> <li>→ Objectifs visés</li> <li>→ Mise en contexte et présentation</li> <li>→ Discussions</li> <li>→ Prochaines étapes</li> <li>→ Varia</li> <li>→ Prochaine rencontre</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rédigé par : Louise Babineau, 10 novembre 2015</li> <li>➤ Révisé par : Tous les participants</li> <li>➤ Version finale : 25 novembre 2015</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Distribution : : Le présent compte rendu est transmis à toutes les personnes présentes ainsi qu'à M. Gilles Dufour et à Mme Marie-France Loiseau</li> </ul>		

Sujet	Intervenants	Discussion
Mot de bienvenue et présentation des participants	Guy Laliberté	Guy Laliberté ouvre la rencontre, présente les objectifs et propose un tour de table afin que chaque participant se présente.
		M. Gilles Dufour est venu saler les participants pendant la rencontre.
Objectifs visés	Guy Laliberté	<p>Les objectifs de la rencontre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter la solution retenue</li> <li>➤ Discuter de l'acceptabilité du projet rivière Lorette et des critères d'acceptabilité du projet</li> <li>➤ Obtenir les orientations pour redémarrer l'étude d'impact</li> </ul>
Mise en contexte	Guy Laliberté	Guy Laliberté explique que l'échéancier de réalisation des travaux a été devancé et annoncé publiquement par les maires des deux villes, lors de la présentation du projet aux citoyens, le 25 octobre dernier. Les travaux se réaliseraient en 2017-2018. La collaboration des ministères est attendue dans ce contexte d'échéancier réduit.
Présentation du bilan des travaux de protection contre l'inondation et le refoulement et questionnements.	Denis Brisson	Denis Brisson explique les diapositives de la présentation power point <i>Bilan des travaux de protection contre l'inondation et le refoulement</i> . 4 novembre 2015
	Isabelle Nault	Isabelle Nault demande si des accès et des ouvertures sont prévus à même les murs anti-crue. Guy Laliberté expose que le concept architectural du mur anti-crue est à développer et qu'il n'y aura pas d'ouverture dans le mur anti-crue. Isabelle Nault s'interroge sur la stratégie que l'agglomération va adopter. Procèdera-t-elle par servitude ou par acquisition? Denis Brisson explique que la Ville de Québec (au nom de l'agglomération) prendra des servitudes d'accès pour la machinerie et une servitude d'entretien de parts et d'autres du mur anti-crue (1, 5 m de chaque côté)

Sujet	Intervenants	Discussion
Tour de table et discussion	Guy Laliberté	<p>Guy Laliberté interroge les représentants du MDDELCC et du MSP, car il souhaite obtenir leurs avis sur l'acceptabilité de la solution présentée du mur anti-crue avec bras de décharge. Il demande aux représentants gouvernementaux de s'exprimer à tour de rôle.</p>
Tour de table et discussion	Isabelle Nault	<p>Isabelle Nault précise qu'il est difficile de dire maintenant si la solution présentée est acceptable. Elle informe qu'il y a aura un décret gouvernemental et que ce sont donc les représentants du gouvernement qui détermineront si la solution est acceptable. Elle poursuit en disant qu'il semble que la solution puisse être regardée, mais que les représentants gouvernementaux doivent avoir les études en main avant de se prononcer. L'idéal est de travailler ensemble : Villes et Ministères à chaque étape d'avancement des études pour évaluer si la solution projetée est acceptable au point de vue hydraulique. Le comité pourrait se rencontrer au fur et à mesure de l'avancement des études pour identifier les préoccupations et les orientations et pour faire cheminer le projet vers l'acceptabilité. Ceci éviterait d'arriver avec des commentaires à la fin du processus. Elle mentionne qu'il y aura une modification importante à l'étude d'impact qui devra être déposée. Le CEHQ et le MSP devront collaborer avec le MDDELCC pour que le dossier puisse avancer.</p> <p>Le MDDELCC se questionne sur l'intégration de la solution retenue dans le milieu environnant. Les aspects d'intégration visuelle et sociale ainsi que la naturalisation seront regardés par le Ministère. La naturalisation des rives sera considérée comme une mesure d'atténuation qui permettra de rendre le projet plus acceptable sur le plan environnemental. Isabelle Nault insiste sur l'importance d'informer les citoyens tout au long du processus afin de tenir compte des préoccupations sociales exprimées.</p>

Sujet	Intervenants	Discussion
Tour de table et discussion	Pascal Marceau	Pascal Marceau explique que la solution retenue représente un très bon projet de protection des citoyens pour le MSP. L'objectif de conception pour une récurrence 100 ans climat futur est un objectif durable et sécuritaire avec des hypothèses raisonnables. Le MSP veut être impliqué lors de la réalisation des études par les consultants.
Tour de table et discussion	Gilles Delagrave	M. Delagrave demande comment les calculs ont été faits pour le critère de 100 ans climat futur. Pierre Pelletier de WSP précise que le calcul hydraulique et l'ordre de grandeur ont été élaborés avec les modèles 2D. La présentation de la solution est appuyée sur les études et les calculs hydrauliques. Dans 90% des cas, la hauteur du mur est inférieure ou égale à 1,2 mètre. Le questionnement principal de M. Delagrave porte sur l'emplacement du mur anti-crue et son positionnement à la limite de la rive de 10 mètres.
Information	Denis Brisson Guy Laliberté	Denis Brisson précise que WSP a le mandat de réaliser les études préparatoires de la rivière Lorette. Ces études comprennent l'étude d'impact et le drainage en arrière lot. Le travail qui reste à faire porte sur le design et la construction du mur ainsi que sur les modalités de drainage des arrières lots. Guy Laliberté informe les membres du comité que la Ville de Québec veut développer la solution technique très précise avec les représentants des Ministères et que toutes les questions devront avoir été répondues ensemble.
Naturalisation de la rive et inspection du mur anti-crue	Isabelle Nault Louise Babineau	La question de la naturalisation de la rive est soulevée par Isabelle Nault. Louise Babineau répond qu'elle n'est pas envisagée d'emblée, mais que la naturalisation d'une portion de la rive dénaturée pourrait être encadrée dans un programme. L'implication d'un organisme du milieu pourrait être mise à profit. Elle mentionne, à titre d'exemple, l'implication que pourrait avoir l'Organisme de bassin versant de la Capitale. Pour la conception de la solution retenue du mur anti-crue, la

Sujet	Intervenants	Discussion
		<p>simplicité et la facilité de construction sont des critères importants. La facilité d'entretien du mur anti-crue est aussi un critère important pour assurer un fonctionnement optimal de l'ouvrage de protection en tout temps.</p>
<p>Naturalisation de la rive et inspection du mur anti-crue</p>	<p>Pascal Marceau</p>	<p>M. Marceau précise que l'inspection du mur anti-crue doit se faire sur tout le linéaire de l'ouvrage de protection et que celui-ci doit être construit pour longtemps et entretenu en conséquence. Il importe que l'agglomération soit en mesure de vérifier l'intégrité du mur anti-crue sur toute la durée de vie utile de l'ouvrage.</p> <p>Une discussion entre les participants suit sur la végétalisation ou non à proximité des murs. En conclusion, il y aura un travail de compromis à faire entre les positions dans le but de viser l'acceptabilité sociale et technique.</p> <p>Plusieurs participants sont d'accord sur le fait qu'il y a beaucoup d'éléments de réponse à obtenir avant d'aller rencontrer les citoyens. Il faudra avoir des réponses personnalisées pour chaque propriété. Il faudra avoir des réponses sur les modalités de drainage pluvial en arrière lots et sur le déplacement des bâtiments accessoires ou autres éléments d'aménagement des cours arrières.</p> <p>La question suivante est posée aux représentants municipaux : Avez-vous l'intention de figurer le projet d'étude d'impact terrain par terrain ? La réponse énoncée par la Ville de Québec est affirmative. Ce travail est requis et est déjà prévu dans l'étude d'impact et dans le mandat du consultant. Isabelle Nault rappelle qu'il est important de rencontrer les citoyens et de démontrer une ouverture aux commentaires énoncés dans le but d'apporter des modifications.</p>

Sujet	Intervenants	Discussion
Suite du tour de table	François Godin	Les préoccupations de François Godin portent sur les concepts et les hypothèses hydrauliques ainsi que sur les risques résiduels. Il s'interroge sur les aspects réglementaires et sur la modification des aspects réglementaires. Il énonce ses préoccupations relativement à la démarche méthodologique de conception du volet technique.
	Marie-Josée Osmann	Elle partage les mêmes préoccupations que François Godin. Elle mentionne que plus les scénarios seront évalués en comité de travail, plus nous serons en mesure de répondre aux questionnements et ainsi, mieux évaluer les risques. Mme Osman exprime qu'elle n'entrevoit pas de difficultés de cohérence entre l'aspect réglementaire et la solution hydraulique technique.
	Jean-Sébastien Bussière et André Rousseau	Pour messieurs Bussière et Rousseau, il est primordial d'impliquer les citoyens dans la solution. Ils mentionnent qu'il faudra faire des compromis pour obtenir l'acceptabilité sociale et l'acceptabilité environnementale. Le concept architectural n'est pas établi encore, mais il sera très important.
	Pierre Pelletier et François Groulx	Pierre Pelletier identifie qu'il est nécessaire d'obtenir les critères de chacun des Ministères pour débiter la conception. Les bras de décharge vont aider à limiter les rehaussements des murs anti-crue. La pérennité des bras de décharge devra être regardée. François Godin demande si les photographies anciennes ont été consultées ? Il explique qu'il sera très important d'évaluer l'historique de la rivière Lorette en termes de parcours pour être en mesure de comprendre la dynamique de la rivière Lorette. La Ville de Québec répond qu'elle possède des photographies anciennes et qu'elles ont été consultées en ce sens.

Sujet	Intervenants	Discussion
Suite du tour de table	Claude Pigeon	Depuis le début du projet, la Ville de Québec a développé une meilleure capacité d'intervention. L'avancée du projet de protection de la rivière Lorette va aider la Ville de Québec à mieux réagir. Les épisodes de pluie intense sont bien documentés.
	Louise Babineau	Tous les critères de conception identifiés dans la présentation power point guident la démarche méthodologique et la recherche d'une solution optimale et de moindres impacts. Ces critères devront être partagés et connus de tous. Il faudra que le groupe de travail revienne à ces critères qui constituent le cœur du projet de protection contre l'inondation. Elle rappelle l'importance d'obtenir rapidement les critères des représentants gouvernementaux afin que les consultants puissent œuvrer vers une solution optimale qui intègre leurs préoccupations.
	Denis Brisson	La priorité du projet demeure celle de diminuer le risque d'inondation pour les citoyens.
	Serge Bédard	Les préoccupations de M. Bédard portent sur la dérogation au schéma d'aménagement et de développement. Il s'interroge sur le niveau de détails requis dans le document qui sera soumis au processus de dérogation. Il précise qu'il faudra trouver des solutions nouvelles aux problématiques réglementaires.
Échange sur la gestion du risque résiduel	François Godin Pascal Marceau	M. Godin demande si le développement ultime a été considéré dans les calculs et pour la conception ? Denis Brisson répond par l'affirmative. WSP propose d'utiliser les études européennes pour documenter et gérer le risque résiduel. Les consultants utiliseront la Loi sur les barrages. Le mur n'est pas un ouvrage qui s'érode. De ce fait, il y a une différence importante à considérer par rapport à la pérennité de ce type d'ouvrage. Le MSP signifie qu'il s'attend à ce que ce critère d'érodabilité soit illustré et bien expliqué. Il faudra répondre à la notion de risque résiduel. Chaque défaillance devra être documentée.

Sujet	Intervenants	Discussion
Échange sur la gestion du risque résiduel	Claude Ferland	M. Claude Ferland mentionne que la gestion du risque résiduel devra être considérée dans l'étude d'impact et qu'une revue de littérature est requise.
	Marie-Josée Osmani	Marie-Josée Osmani rappelle que le MDDELCC travaille actuellement avec la Ville de Rosemère (analyse de risque qui tient compte de la présence d'une digue). Le MDDELCC fournira les critères à la Ville de Québec. Pour chaque analyse de risque, il doit y avoir une solution. Les critères de conception et tous les questionnements seront discutés dans l'étude d'impact.
Échange sur le processus d'audience publique et d'étude d'impact	Hervé Chatagnier	<p>Hervé Chatagnier précise certains délais et étapes de la procédure d'évaluation environnementale. Il explique notamment qu'il suffit d'une seule demande jugée non frivole pour que le Ministre autorise la tenue d'une audience publique. Si la Ville fait elle-même une demande d'audience publique, comme cela a été le cas pour le dossier de la promenade Samuel de Champlain, le processus sera raccourci de 1,5 mois. Par contre, cette façon de faire n'est pas nécessairement bien reçue auprès des citoyens.</p> <p>La Ville de Québec déposera-t-elle une variante de l'étude d'impact ou une nouvelle étude d'impact. Il faudra réviser l'étude d'impact en comité restreint et regarder quelles questions demeureront et celles qui seront abandonnées. La Ville aura à faire le lien entre la nouvelle variante et le concept développé dans l'étude d'impact. L'étude d'impact devra expliquer pourquoi le remodelage des rives a été abandonné. Cet exercice est nécessaire pour faciliter l'acceptabilité sociale de la solution finale. M. Chatagnier précise qu'il revient à la Ville de Québec de décider si elle dépose une nouvelle étude d'impact ou si elle dépose un addenda.</p>



Sujet	Intervenants	Discussion
Échange sur la notion de rive	Serge Bédard Gilles Delagrave Marie-Josée Osmann	<p>La Ville de Québec devra modifier la réglementation pour permettre que les travaux autorisés par le MDDELCC soient aussi autorisés par la Ville de Québec. Ce n'est pas le cas actuellement. La réglementation municipale est plus sévère que la PPRLPI. M. Delagrave explique que le mur pourrait venir redéfinir la rive. Marie-Josée Osmann explique qu'il y a une ouverture. La PPRLPI permet à une municipalité de modifier la réglementation applicable au littoral, aux rives et aux zones inondables. Pour ce faire, le chapitre 5 de la PPRLPI prévoit les modalités d'adoption du plan de gestion qui permet de tenir compte de réalités spécifiques. À titre d'exemple, lorsqu'une rive est bétonnée depuis longtemps, (murs de la rivière Saint-Charles) il peut être approprié de prévoir des mesures autres que celles normalement prévues par la PPRLPI. Le plan de gestion de la MRC de Bécancour est un autre exemple (parc industriel. Le MDDELCC a collaboré avec d'autres partenaires. Pour être acceptable, l'agglomération doit démontrer qu'il y a un gain environnemental ou de sécurité publique dans le plan de gestion. Le plan de gestion est le document justificatif. La municipalité y fait ressortir les éléments réglementaires et les intègre à la dérogation au schéma d'aménagement et de développement. Le ministère réitère qu'un gain environnemental ou qu'un gain de sécurité publique doit être démontré. Le plan de gestion s'appliquerait sur tout le territoire touché, une fois les travaux de protection réalisés.</p> <p>La question suivante est soulevée : Est-ce que le plan de gestion devient un gain pour les citoyens ? Un échange s'établit entre les participants. La rive pourrait être augmentée ou réduite en fonction des situations. Dans certaines situations, les constructions pourraient être légalisées et dans d'autres situations, les cours aménageables pourraient être agrandies.</p>

Sujet	Intervenants	Discussion
Prochaines étapes	Guy Laliberté	Guy Laliberté résume quelles seront les prochaines étapes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Former un comité restreint</li> <li>➤ Développer le concept du mur anti-crue et de bras de décharge</li> <li>➤ Préparer l'étude d'impact</li> <li>➤ Planifier la visite de terrain</li> <li>➤ Cibler des dates de rencontre et les personnes qui participeront au comité.</li> </ul>
Correspondance		Passer par Isabelle Nault pour toutes les correspondances relatives à l'étude d'impact. Passer par Guy Laliberté pour les correspondances adressées à la Ville de Québec.
Conclusion	Guy Laliberté	Guy Laliberté rappelle les prochaines étapes citées précédemment et remercie tous les participants de leur implication. Les personnes suivantes sont désignées pour participer au comité technique restreint : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ MDDELCC : Isabelle Nault, François Godin Marie-Josée Osmann et Gilles Delagrave</li> <li>➤ MSP : à définir</li> <li>➤ Ville de Québec : Louise Babineau, Guy Laliberté et Denis Brisson</li> <li>➤ Ville de Ancienne-Lorette : André Rousseau et Jean Sébastien Bussière</li> <li>➤ WSP : Pierre Pelletier ou Patrick Béland et François Groux</li> </ul>
Visite des ouvrages	Louise Babineau	Louise invite les participants à la visite des ouvrages de protection contre l'inondation et le refoulement réalisés par l'agglomération de Québec. Louise convoquera les participants et organisera la visite.
Fin de la rencontre		Le compte rendu de la rencontre sera transmis à tous pour commentaires.